

1667 August 27., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. RESIDENTEN FRANÇOIS] MOUSLIER AN STADT-
UND AMTSRAT RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Mes sentimens pour vous seront tousjours tels que vous les pouvez souhaiter dans le meilleur de vos amis. vous le connoistrez aussy bien par les services particuliers que je pouray vous rendre que par le conseil que je vous avois donné sur le suiet du proiet de Bade [gemeint die Jahrrechnung von 1667 an der sowohl der Resident wie auch Zurlauben teilgenommen hatten]¹ a l'esgard de la franche Comté² et vous verrez ... que ce n'est pas par l'apprehension que j'aye eu du secours des suisses pour cette province; mais par un motif avantageux pour les Cantons Catholiques que je sçay bien qui ne feront aucune mauvaise désmarche en cela, non plus que les autres [gemeint die neugl. Orte], quelque mine que quelques: uns des Deputez en ayent fait paroistre. Je sçay que la faction de vos Espagnols est fascheuse et que ces sortes de gens employent tous les artifices possibles pour leurs desseins; mais quand on a la verité et la justice de son costé Dieu vient tousjours a nostre secours, fortifiez vous de cette assistance et ne vous laissez pas affliger par la malice des hommes. Vous faites bien d'entretenir bonne correspondance avec M. l' [alt] Avoyer [von Luzern und derzeitigen Ratsherrn Alfons] S o n n e [n]-b e r g qui est un homme qui est dans des sentimens Equitables et qui peut estre aussy utile a la patrie par ses bons Conseils qu'il l'a esté par son courage.

Les armées du Roy [L u d w i g XIV.] ont assiegé l'Jlle [=Lille] en flandre qui est une des plus grandes et plus belles villes des pais bas [gemeint der span. Niederlande], laquelle on tient n'avoir jamais esté prise. Nous esperons pourtant qu'elle le sera bientost et que Dieu benira encore les armes de sa Ma.^{té} par la prise d'autres villes. Comme elle est la premiere de vos alliez je vous puis assurer que sa prosperité ne donnera que de l'avantage a la suisse".

1) s. EA VI 1, 714 (Nr. 459)

2) s. ebenda 714 c, 715 d [Neutralitätsgarantie der eidg. Orte für die Freigrafenschaft Burgund]